

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



TRANSPORTS SCOLAIRES
RENTRÉE 2018/2019

**OUVERTURE
DES INSCRIPTIONS
LE 22 MAI 2018**



En 2018, tous les élèves doivent s'inscrire pour les transports scolaires sur le site internet de la Région*. Informations pratiques sur

bourgognefranche.comte.fr/transports-scolaires

**Hors territoires couverts par un réseau de transport urbain.*



www.bourgognefranche.comte.fr

Retrouvez-nous sur  

UNITÉ TERRITORIALE DE L'YONNE

TARIFICATION 2018-2019

(toute année scolaire entamée est due, sans prorata)

| | TARIF/ENFANT |
|--|--------------|
| Primaires (maternelles + élémentaires) | 100 € |
| Collèges | 110 € |
| Lycées, post-bac et apprentis | 130 € |
| Élèves internes | 85 € |

Familles nombreuses : réduction de 50 % à compter du 3^e enfant (le plus jeune) transporté.

Le règlement devra être effectué à l'ordre du Trésor Public et après réception de l'avis des sommes à payer.

MODALITÉS D'INSCRIPTION 2018/2019 RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE OU DÉSINSCRIPTION

L'inscription aux transports scolaires 2018/2019 est renouvelée automatiquement pour tous les élèves demi-pensionnaires et externes, domiciliés et scolarisés dans l'Yonne, poursuivant leur scolarité (élèves qui ne changent pas de cycle scolaire et/ou de situation). La carte de transport sera transmise par les voies habituelles.

Tout élève dont l'inscription a été reconduite automatiquement mais qui n'utilisera plus les transports scolaires en 2018/2019, devra se désinscrire au moyen de la fiche d'inscription / désinscription ou par internet sur bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires.

**SI CETTE DÉSINSCRIPTION NE S'EFFECTUE PAS
AVANT LE 13 JUILLET 2018
LA CARTE DE TRANSPORT ET LA FACTURE
SERONT À VOTRE CHARGE.**

INSCRIPTION 2018/2019 DU 22 MAI AU 13 JUILLET 2018

Les élèves dont l'inscription n'a pas été reconduite automatiquement (élèves internes, élèves qui changent de cycle scolaire, élèves scolarisés hors département...) et qui souhaitent bénéficier d'une carte de transport scolaire en 2018/2019, doivent s'inscrire au moyen de la fiche d'inscription / désinscription ou par internet sur bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires.

Les élèves qui débutent leur scolarité et qui souhaitent bénéficier d'une carte de transport scolaire en 2018/2019, **ou les élèves qui prennent pour la première fois les transports en 2018/2019**, doivent s'inscrire au moyen de la fiche d'inscription / désinscription ou par internet sur bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires.